



VOL. 13 NO 2

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU 31 MARS 2009

Représentations des organismes communautaires

Une quarantaine de représentants des organismes communautaires du territoire ont profité de la séance du conseil d'administration pour collectivement déposer une demande de rehaussement du financement de leurs activités. Les demandes au Programme de soutien aux organismes communautaires correspondent à des besoins évalués par les organismes communautaires à 29 771 837 \$. L'écart entre les besoins et le financement est supérieur à 12 millions \$, ont fait valoir les mandataires.

Avec la croissance des besoins, ce manque à gagner entraîne une diminution des services et un roulement de personnel, a-t-on déploré.

Le président du conseil d'administration, monsieur **Maurice Blais**, a assuré que l'Agence était sensible aux besoins et consciente de l'écart entre l'offre et la demande. Il a ajouté que l'Agence avait toujours reconnu l'importance de l'action communautaire sur le territoire. Aux porte-parole du mouvement communautaire qui demandaient si l'Agence allait appuyer leur démarche, le président-directeur général, monsieur **Jean-François Foisy**, a répondu que si l'Agence ne pouvait « s'ériger en instance de pression », cela ne voulait pas dire que les besoins n'étaient pas portés à la connaissance des personnes concernées.

Nouvel organigramme de l'Agence

Le conseil d'administration a adopté le nouvel organigramme de l'Agence, suite aux changements apportés à la structure d'encadrement.

Une nouvelle direction est créée, celle des communications et des relations publiques. Dans les fonctions de soutien, les fonctions provisoires de directeur des ressources financières et de directeur des ressources matérielles et techniques deviennent permanentes. Par ailleurs, deux postes cumulés par un adjoint à la Direction des ressources financières et à la Direction des ressources matérielles et techniques sont abolis. Enfin, l'adjoint au président-directeur général responsable du dossier saines pratiques de gestion apportera aussi une contribution auprès des directions de soutien.

L'organigramme provisoire a permis d'apprécier positivement la gestion selon le caractère des grandes spécialités dans les directions de soutien. La nouvelle structure d'encadrement durable retient donc ce modèle fondé sur les grandes spécialités, comme le veut la tendance au MSSS.

L'organigramme respecte le cadre budgétaire de l'Agence; sa mise en œuvre n'entraîne aucun coût supplémentaire ni mesures de stabilité d'emploi.

Vous pouvez le consulter sur le site Internet de l'Agence

<http://www.agencelanaudiere.qc.ca/ASSS/Documents/Organigramme.pdf>

Nomination de cadres supérieurs

En lien avec la nouvelle structure, madame **Gynette Caillé** a été nommée adjointe au président-directeur général, suite à un départ à la retraite. Depuis le 8 septembre 2008, madame Caillé cumulait les postes d'adjointe à la Direction des ressources financières et d'adjointe à la Direction des ressources matérielles et techniques. Elle entrera en fonction le ou vers le 25 mai.

Au 1^{er} avril, madame **Susie Payette** et monsieur **Yves Paul Dugal** accèdent, sur une base permanente, la première à la Direction des ressources financières et le second à la Direction des ressources matérielles et techniques.

Politique d'acquisition ou de location de biens

Le règlement sur les approvisionnements a été abrogé pour faire place à une politique d'acquisition ou de location de biens et de services. Cette mise à jour tient compte des nouvelles dispositions gouvernementales à cet effet.

Règlement sur les conflits d'intérêts

L'Agence a également actualisé son règlement sur l'exclusivité des fonctions des cadres supérieurs et sur les conflits d'intérêts des cadres supérieurs et intermédiaires, du personnel et des personnes exerçant leur profession au sein de l'organisation.

L'Agence marque davantage sa volonté de préserver toute forme d'impartialité et de réitérer auprès du



personnel l'importance de la transparence dans la gestion.

Comité de vigilance et de la qualité

Dépistage du cancer du sein. Les membres de cette instance ont constaté une nette amélioration de l'accès aux services offerts par le Programme québécois de dépistage du cancer du sein sur le territoire.

Certification des résidences privées. Du côté de la certification des résidences privées pour personnes âgées, 97 % des propriétaires ont déposé une demande; la certification tarde en raison de délais dans la formation du personnel et dans l'approbation des plans de sécurité incendies.

Plaintes. Le nombre de plaintes est en hausse, mais on n'observe pas de dossiers majeurs. Le commissaire régional aux plaintes et à la qualité des services, monsieur **Michel Coutu**, signale l'excellente collaboration des organismes communautaires ainsi que des propriétaires d'ambulances dont les dossiers de plaintes relèvent de l'Agence. Par ailleurs, monsieur Coutu note de nombreux signalements concernant les centres de thérapie privée en toxicomanie. Actuellement, les recours sont limités, mais des améliorations devraient survenir. En effet, le MSSS prévoit légiférer pour rendre la certification obligatoire d'une part, et assujettir les résidences au processus de traitement des plaintes, d'autre part.

Nomination à la Commission infirmière régionale

Le conseil a pourvu à deux postes vacants. Madame **Michelle Campeau** a été nommée à titre de gestionnaire des soins infirmiers et madame **Rose-Anne Rioux** comme représentante du Comité exécutif du conseil des infirmières et infirmiers des établissements. Ces personnes sont en fonction pour la durée non écoulée du mandat.

Accès aux services en langue anglaise

Suite à l'avis de motion déposé à la dernière séance, le conseil a accepté les modifications proposées au règlement de régie interne du comité régional pour le programme d'accès à des services de santé et des services sociaux pour la population de langue anglaise dans Lanaudière.

Prochaine séance

Mardi 26 mai 2009
19 h
Salle B 125 de l'Agence
245 rue du Curé-Majeau
Joliette